

## **CAPN 16 décembre 2009 Tableaux d'avancement 2010**

Monsieur le Directeur,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration,  
Cher(e)s collègues,

Une nouvelle fois nous soulignerons l'excellente préparation technique de la CAPN Tableaux d'avancement avec l'envoi des documents largement « dans les temps », y compris ceux de la 29<sup>ème</sup> base. Et cette année les calculs aussi bien en 1<sup>ère</sup> classe qu'en hors classe sont remarquables de précision : l'équité entre académies est si bien respectée, les « virgules » si bien maîtrisées que les représentants du personnel ne pourront proposer aucune modification...

### **Quelques remarques générales...**

Si le SNPDEN peut se déclarer **très satisfait** du nombre total des promotions, avec 822 en 1<sup>ère</sup> classe (contre 764 en 2009) et le chiffre de 462 (452 en 2009) pour la hors classe, il souhaite néanmoins faire deux remarques liminaires:

- le ratio de la hors classe s'établit à 20, et celui de la 1<sup>ère</sup> à 27,9 : les demandes de notre Congrès de Biarritz s'établissent à 25 pour la hors classe, et 33 pour la 1<sup>ère</sup>, ce qui nous laisse encore des marges de progression... et de discussion !

- nous constatons par ailleurs que **la gestion académique est très inégale**. Notons pour la troisième année consécutive que si une grande majorité de recteurs <sup>1</sup> maîtrisent les techniques des ratios, certains soit s'en désintéressent, soit n'hésitent pas à pénaliser leur propre académie en promouvant des collègues, certes méritants, certes promouvables, mais qui n'ayant pas les 5 ans dans leur classe au 31 décembre, n'auront jamais fait partie du vivier déterminant le nombre de promotions. Si la situation est à peine passable pour les tableaux d'avancement de 1<sup>ère</sup> classe avec 7 cas de promotion au 1<sup>er</sup> septembre 2010 (ce qui fait perdre 56 mois de promotion, soit plus de 4 ans...), elle est carrément inquiétante pour la hors classe : dans 11 académies on promeut des collègues (dans 19 cas, soit l'équivalent des promotions de l'académie de Paris !) entrés en 1<sup>ère</sup> classe au 1.1.2005, ou pire au 1.9.2005 ! Dans 9 cas il s'agit de promotions au 1<sup>er</sup> septembre 2010, soit 72 mois perdus, ou encore 6 ans de promotions perdues, ou, dit autrement, 6 promotions perdues ! Seul Bercy peut se réjouir d'une aussi mauvaise gestion académique<sup>2</sup>.

La palme de cette gestion approximative et qui ne ménage pas l'avenir revient à l'académie de Créteil : 2 promotions en 1<sup>ère</sup> classe au 1.9.2010, et pire 4 en hors classe (2 au 1.9.2010, et 2 promus en 1<sup>ère</sup> au 1.1.2005) ; non seulement l'académie obère ses propres promotions à venir en diminuant son vivier qui détermine le nombre de promotions, mais cette académie se distingue

---

<sup>1</sup> Compte rendu réalisé avec les procès-verbaux des académies suivantes : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, Guyane, Lille, Limoges, Lyon, Martinique, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, La Réunion, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

<sup>2</sup> Les chiffres de promotions correspondent aux ratios ; cependant le SNPDEN profitera de cette économie substantielle réalisée en gestion pour demander le rajout d'une promotion, persuadé que le contrôleur financier saura faire les comptes...

également par sa capacité à proposer des candidats qui ne remplissent pas les conditions réglementaires ! 5 cas que les services de la DE ont dû barrer ! Quand le SNPDEN avance que le pilotage académique tend à devenir un problème... Inversement, l'an dernier nous avons pointé une académie (Versailles) qui, cette année, est parfaitement à niveau dans ses propositions, preuve que des explications peuvent être entendues sans enlever aux recteurs la moindre de leurs prérogatives. Enfin cette année à Lille, on a un moment envisagé de proposer des candidats ayant accédés à la 1<sup>ère</sup> classe le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ! Donc promouvables en 2011 ! Heureusement la DE a été interrogée...

Enfin au moment où ce compte rendu est rédigé, une seule académie (Rennes) n'a toujours pas transmis aux représentants des personnels le procès-verbal de sa CAPA.

### **...et des remarques de détail**

Cette année le décret 2007-953 du 15 mai 2007, qui prévoit dans son article 17 que "les fonctionnaires ayant vocation à être inscrits à un tableau d'avancement n'assistent pas à la séance lorsque la commission est appelée à délibérer sur ce tableau d'avancement", a été respecté dans son esprit : quand les collègues étaient proposés, ils sont normalement sortis, et quand ils ne l'étaient pas ils ont logiquement siégé (M le Recteur de Clermont-Ferrand a ainsi subtilement traité la question, et M le Recteur de Nancy-Metz a trouvé une meilleure solution que l'an dernier). Nous ne doutons pas de l'intervention de la Direction sur le sujet, et vous en remercions. Dans l'ensemble, les procès-verbaux de CAPA montrent **la connaissance approfondie des dossiers** des collègues, par leur hiérarchie comme par les représentants des personnels.

Dans la plupart des académies s'instaure un **réel dialogue**, soit que l'on invite « les organisations syndicales à faire valoir leurs arguments » (Amiens, Rouen), soit qu'il soit décidé de recevoir les candidats non retenus (Besançon, Lyon), soit que l'on discute longuement des cas cités (par exemple Aix-Marseille, Créteil, Martinique, Réunion, Strasbourg, etc.). Les dialogues les plus riches s'instaurent quand l'administration a réuni un groupe de travail préliminaire et/ou donne des statistiques académiques (exemples : Créteil, Lyon) : parfois les statistiques sont d'origine syndicale (Dijon, Nancy-Metz). Si une large majorité de recteurs rappellent les conditions réglementaires de promouvabilité, beaucoup également définissent des critères explicitant leur politique (Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Orléans-Tours, Paris, Rouen, Reims, etc.), quelques-uns s'étant dotés de barèmes d'aides à la décision (Créteil, Limoges).

Dans plusieurs académies, à propos des « juste 5 ans », on écoute les organisations syndicales, pour les entendre (Clermont-Ferrand, Reims) ou non (Dijon)...

**La parité hommes femmes** a cette année préoccupé de nombreuses CAPA, et l'on note un très sensible progrès : Nancy-Metz et Nice respectent parfaitement la parité (Paris aussi, en faveur des hommes... minoritaires !), d'autres se disent sensibilisés au sujet (Besançon, Versailles), ou s'interrogent (Nantes, Grenoble pour la hors classe), d'autres enfin apparaissent en retrait (Amiens, Dijon) ou trop formels (à Limoges on craint que la liste soit invalidée si la parité n'est pas respectée, ce qui semble excessif...). Mais que penser de la politique de l'AEFE qui propose 100% d'hommes en 1<sup>ère</sup> classe (8 sur 8) et 83% (5 sur 6) à la hors classe ?

**La situation des agrégés**, qui n'ont qu'une seule promotion, est souvent évoquée (Paris, Réunion, Montpellier, Strasbourg, Versailles), Mme le Recteur de Poitiers décidant même de créer une mission sur le sujet. La position du SNPDEN sur le sujet est claire : nous sommes favorables à une promotion après une moyenne de 6 à 7 ans par classe, ce qui amène les agrégés à obtenir une promotion en hors classe après une durée équivalente pour un certifié à sa promotion en 1<sup>ère</sup> classe.

Enfin trop peu d'**adjoints** sont proposés pour une promotion à la hors classe : or certains font le choix d'une carrière d'adjoint, et c'est méritoire, par exemple à Paris.

**Plusieurs questions** se posent à la lecture des procès-verbaux :

- dans quelques académies les **procès-verbaux sont trop succincts** (Guadeloupe, Corse, Lille par exemple) pour tirer des conclusions utiles au niveau académique. Rappelons que

la circulaire du 23 avril 1999, qui commente et développe le décret du 28 mai 1982, ne fait pas obstacle, bien au contraire, à l'écriture de commentaires individuels quand des cas sont évoqués (commentaire de l'article 39)

- plusieurs académies considèrent qu'une **arrivée dans une nouvelle académie** doit se traduire automatiquement par une latence d'une ou plusieurs années (Corse, Paris, Poitiers), ce qui est en contradiction avec la note de service du 17 août 2009, mais davantage encore avec l'idée de mobilité interacadémique. Ne peut-on imaginer que la Direction de l'Encadrement envoie à chaque rectorat la liste des collègues inscrits à un tableau d'avancement mais non retenus ? Chaque recteur resterait libre, bien entendu, de réinscrire ou non le collègue qui a muté, mais au moins son dossier serait-il examiné.
- enfin la question du **tableau « académique »** n'est pas réglée. Au contraire on constate que les recteurs recherchent un « équilibre » entre les départements (Clermont-Ferrand, Toulouse, Créteil, etc.) voire déterminent « un contingent » par département (Aix-Marseille). Dès lors ne serait-il pas plus clair d'accepter que le tableau académique soit la somme des propositions départementales, sous réserve toutefois que des statistiques départementales (répartition par âge, ancienneté de direction, sexes, etc.) permettent des comparaisons faciles et donc des choix raisonnés.

### **... et autres points**

Sur les autres points à l'ordre du jour (quelques mutations à régulariser, titularisations, intégration après détachement), rien de particulier : nous nous exprimerons au fur et à mesure.

Et d'ores et déjà nous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année à tous les membres de cette CAPN, et à tous les collaborateurs qui oeuvrent avec efficacité à son bon déroulement. A ce propos, ayant appris qu'elle bénéficiait d'une retraite bien méritée, nous transmettons tous nos vœux à Mme Duval.

Patrick Falconnier, coordonnateur des élus SNPDEN à la CAPN